

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MAI 2008-
COMpte Rendu**

Le jeudi 15 mai 2008, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 64 délégués étaient présents. Madame BOTTEX et Monsieur FONTAINE ont été élus secrétaires de séance.

Sont présents :*COMMUNES ISOLEES*

- M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL

- M. GLORIOD, Maire de Balan,
- M. ESSERTIER, Représentant de Béligneux,
- M. BATTUT, Représentant de Bressolles,
- M. GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux,
- M. RAISSON, Représentant de Montluel,
- M. TRUCHON, Représentant de Pizay,
- M. CHABERT, Représentant de Ste-Croix.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

- M. FELIX, Représentant de Beynost,
- M. BERTHOU, Maire de Miribel,
- M. PROTIERE, Président de la CCMP,
- M. GADIOLET, Maire de Neyron,
- M. CHARTON, Représentant de Saint-Maurice-Beynost,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON

- M. FERRY, Maire de Pont d'Ain,
- M. GUICHARD, Représentant de Pont d'Ain,
- Mme BLANCHET, Maire de Priay,
- M. GIRARD, Représentant de Priay,
- M. BERNARD, Maire de Varambon.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN

- Mme GOY-CHAVENT, Maire de Cerdon,
- M. CHABRY, Maire de Jujurieux,
- M. BOLLINET, Représentant de Mérignat,
- M. SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain,
- Mme DE VECCHI, Maire de St-Alban,
- M. ORSET, Maire de St-Jean-le-Vieux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- Mme EXPOSITO, Maire d'Ambérieu-en-Bugey,
- M. SACCO, Représentant d'Ambronay,
- M. PACCALLET, Maire d'Ambutrix,
- M. FEZZOLI, Maire de Bettant,
- M. DUSSERT, Maire de Blyes,
- Mme RAVASSEAU, Représentante de Blyes,
- M. PERRET, Maire de Bourg-St-Christophe,
- M. BRUNET, Maire de Château-Gaillard,
- M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain,
- Mme DUBOIS, Maire de Douvres,
- Mme BOZON, Maire de Faramans ;
- M. BROCARD, Maire de Joyeux,
- M. MOINGEON, Maire de Lagnieu,
- Mme BOTTEX, Maire de Leyment,
- M. VAUDO, Représentant de Loyettes,
- M. RAMEL, Représentant de Meximieux,
- M. BOUVIER, Maire de Le Montellier,
- M. BELLIER, Représentant de Pérourges,
- M. GARCIA, Représentant de St-Denis-en-Bugey,
- Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi,
- M. HERMAN, Maire de Saint-Jean-de-Niost,
- M. ROBIN, Maire de Ste-Julie,
- M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans,
- M. SALANDRE, Représentant de St-Maurice-de-Gourdans,
- M. FONTAINE, Représentant de St-Sorlin-en-Bugey,
- M. CUGNO, Représentant de St-Vulbas,
- M. MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz,
- M. BERTHOLET, Maire de Souclin,
- M. LONGATTE, Maire de Villebois,
- Mme BURON, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES

- M. LAMBERT, Maire de Briord,
- M. BLANC, Représentant de Briord,
- M. ALBERT, Maire de Lhuis,
- M. ROULET, Représentant de Montagnieu,
- Mme BOREL, Maire de Seillonaz,
- M. BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord,
- M. SERPOLLET, Représentant de Serrières-de-Briord.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE

- M. DUCLAUX, Maire d'Arandas,
- M. REVERDY, Maire d'Argis,
- M. BOURDIN, Maire de Conand,
- M. DUROCHAT, Représentant d'Evosges
- M. BOUCHON, Maire de St-Rambert-en-Bugey,
- Mme Josiane CANARD, Représentante de Saint Rambert en Bugey
- Mme BLANC FALCON, Représentante de Tenay.

A TITRE CONSULTATIF, LES CONSEILLERS GENERAUX ET REGIONAUX

- M. BENASSY
- M. de la VERPILLIERE
- M. LECULIER

Sont excusés :

- M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
- Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)
- M. BATTISTA (C.C canton de Montluel)
- Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CANPODONICO, CHABERT (C.C Vallée de l'Albarine)
- M. BRANCHY (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

- M. BATTISTA (C.C canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C canton de Montluel)

M. LOBIETTI, Président sortant du syndicat mixte, fait l'appel, cite les personnes excusées et précise les destinataires des procurations. Il remercie les élus qui l'ont soutenu et aidé durant sa mandature.

M. SERPOLLET (représentant de la commune de Serrières-de-Briord et représentant de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes), doyen d'âge de l'assemblée, rappelle que suite au renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires, il est obligatoire d'installer la nouvelle assemblée délibérante du syndicat mixte.

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat mixte, M. Jacques SERPOLLET propose au Comité Syndical de procéder à l'élection du ou de la Président(e) après avoir rappelé les deux conditions suivantes :

- le ou la Président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative.

Il fait ensuite appel de candidature. Mme Jacqueline SELIGNAN propose sa candidature. M. BERTHOU prend la parole pour souligner l'intérêt pour le syndicat mixte de soutenir la candidature de Mme Jacqueline SELIGNAN.

L'élection du nouveau Président

Aucune autre candidature se manifestant, il est alors procédé au 1^{er} tour de scrutin, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 65
- nombre de bulletins blancs ou nuls	: 2
- nombre de suffrages exprimés	: 63
	<i>Majorité absolue : 33</i>

Ont obtenu :

M. Jacqueline SELIGNAN : 63 voix

M. Jacqueline SELIGNAN ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue Présidente. M. Jacques SERPOLLET la déclare installée dans ses fonctions et lui cède la présidence de l'assemblée.

Les autres désignations

Madame la Présidente rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT introduites par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, aux termes desquelles, « le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres, le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ».

Madame la Présidente rappelle que les statuts du syndicat prévoient l'élection de quatre Vice-Présidents et précise que l'organe délibérant, conformément à la loi, ne peut pas se doter de plus de 27 Vice-Présidents.

Mme SELIGNAN propose de reconduire le même nombre de Président ; à savoir 10, en prenant en compte la répartition géographique et le poids démographique des collectivités. Ainsi, Mme SELIGNAN propose la répartition suivante :

- CC Plaine de l'Ain : 3 sièges
- CC Miribel et Plateau : 1 siège
- CC canton de Montluel : 1 siège
- CC Bugey Vallée de l'Ain : 1 siège
- CC Vallée de l'Albarine : 1 siège
- CC Pont d'Ain Priay Varambon : 1 siège
- CC Rhône Chartreuse de Portes : 1 siège
- Communes isolées : 1 siège

Mme SELIGNAN souligne que sous le mandat précédent, la CC Plaine de l'Ain comptait 4 sièges. Mme SELIGNAN, étant élue dans une commune de la CC Plaine de l'Ain, elle propose donc de ramener le nombre de sièges à 3.

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide de se doter de 10 vice-présidents. Madame la Présidente propose que l'on procède donc à l'élection des 10 Vice-Présidents.

Les 10 Vice-Présidents

Mme SELIGNAN propose la répartition suivante :

M. Jacques BERTHOU (Maire de Miribel et Conseiller Général du canton de Miribel) au poste de 1^{er} Vice-Président ; M. Jean CHABRY (Maire de Jujurieux, Président de la CC Bugey Vallée de l'Ain et Conseiller Général du canton de Poncin) au poste de 2^{ème} Vice-Président ; Mme Josiane EXPOSITO (Maire d'Ambérieu en Bugey et Conseillère Régionale) au poste de 3^{ème} Vice-Président ; M. Bernard GLORIOD (Maire de Balan et Président de la Communauté de Communes du canton de Montluel) au poste de 4^{ème} Vice-Président ; M. Fabrice VENET (Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans) au poste de 5^{ème} Vice-Président ; M. Daniel BEGUET (Maire de Serrières de Briord et Président de la CC Rhône Chartreuse de Portes) au poste de 6^{ème} Vice-Président ; M. Albert BERTHOLET (Maire de Souclin) au poste de 7^{ème} Vice-Président ; M. Gilbert BOUCHON (Maire de Saint Rambert en Bugey, Président de la CC Vallée de l'Albarine et Conseiller Général du canton de Saint Rambert en Bugey) au poste de 8^{ème} Vice-Président ; M. André FERRY (Maire de Pont d'Ain et Président de la CC. Pont d'Ain Priay Varambon) au poste de 9^{ème} Vice-Président ; M. Jean-Pierre HUMBERT (Maire de Villette sur Ain) au poste de 10^{ème} Vice-Président.

Aucunes autres candidatures ne se manifestant, il est procédé au vote après que Madame la Présidente ait rappelé que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, et que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection ayant alors lieu à la majorité relative.

Il est alors procédé aux élections à bulletins secrets des 10 Vice-Présidents. Sont élus, au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité :

- 1^{er} Vice-Président : M. Jacques BERTHOU
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean CHABRY
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Josiane EXPOSITO
- 4^{ème} Vice-Président : M. Bernard GLORIOD
- 5^{ème} Vice-Président : M. Fabrice VENET
- 6^{ème} Vice-Président : M. Daniel BEGUET
- 7^{ème} Vice-Président : M. Albert BERTHOLET
- 8^{ème} Vice-Président : M. Gilbert BOUCHON
- 9^{ème} Vice-Président : M. André FERRY
- 10^{ème} Vice-Président : M. Jean-Pierre HUMBERT

Les autres membres du Bureau

Madame la Présidente informe qu'il convient de procéder à l'élection de six membres du Bureau, conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte.

Elle propose que la répartition des membres du bureau tienne compte du poids démographique des collectivités. Ainsi elle suggère la répartition suivante :

- CC Plaine de l'Ain : 3 sièges
- CC Miribel et du Plateau : 1 siège
- CC Canton de Montluel : 1 siège
- CC Bugey Vallée de l'Ain : 1 siège

Préalablement au vote, elle rappelle que les membres sont élus au scrutin secret à la majorité absolue et que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors

à la majorité relative.

Mme SELIGNAN propose la répartition suivante :

M. Jean Luc ORSET (Maire de Saint-Jean-Le-Vieux) ; M. Jean-Luc RAMEL (Maire adjoint de Meximieux) ; M. François DROGUE (Maire de la Boisse) ; M. René DUSSERT (Maire de Blyes) ; M. Robert GREFFET (Maire d'Ambronay) ; M. Pascal PROTIERE (Président de la CC de Miribel et du Plateau)

Il est alors procédé aux élections à bulletins secrets. Sont élus membres du bureau, au 1^{er} tour de scrutin à l'unanimité :

- M. Jean-Luc ORSET
- M. Jean-Luc RAMEL
- M. François DROGUE
- M. René DUSSERT
- M. Robert GREFFET
- M. Pascal PROTIERE

Au terme de cette élection Madame la Présidente informe les délégués que le prochain comité syndical se déroulera le 12 juin 2008 à 18h30 au château de Chazey-sur-Ain. Madame la Présidente lève la séance à 19h39 et convie les délégués à partager un verre de l'amitié.